



Montreuil, le 23 mars 2020

M. Thierry MALLET  
Président de l'UTP  
17 Rue D'Anjou  
75008 PARIS

**Objet : Crise sanitaire et protection des salariés des entreprises ferroviaires**

Monsieur le Président,

La crise sanitaire qui affecte le pays, place les entreprises ferroviaires dans une situation nécessitant des mesures fortes et volontaristes de la part des Directions des entreprises du secteur.

Le besoin de répondre aux besoins de transport tant de voyageurs que de marchandises, s'avère essentiel pour répondre aux besoins vitaux du pays.

A ce titre, les cheminots sont particulièrement exposés dans le cadre de l'exercice de leurs métiers. C'est pourquoi nous vous enjoignons, en tant qu'Organisation Professionnelle du secteur ferroviaire à adresser à vos adhérents des consignes strictes pour assurer une protection effective des salariés de la Branche, et en assurer le suivi de la bonne application.

A toutes fins utiles, nous vous adressons la consigne syndicale que nous avons adressée à nos militants et plus largement aux cheminots, mais aussi à la Direction SNCF. Nous souhaitons donc connaître votre position sur les mesures qu'elle contient.

Au regard des situations que nous avons pu observer dans plusieurs entreprises de la Branche, nous ne pouvons que vous conseiller de l'adresser aux entreprises de la Branche.

Dans l'attente de connaître les mesures prises par vos adhérents, et les consignes et recommandations qui leur ont été adressées, recevez Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Laurent BRUN  
Secrétaire Général

